

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité
et à la Circulation Routières*

Paris, le 13 OCT. 2016

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme I

Réf. : :

Maître Antoine REGLEY
Centre d'affaires Solférino
229 rue de Solférino
59000 Lille

Maître,


Par courrier en date du 23 août 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Bilel T

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 10 et 11 août 2016 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de trois points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et premier ministre
le chef de service des permis de conduire
du service des permis de conduire
des permis de conduire



Fabrice LECHE